

CONDITIONS DE RÈGLEMENT



Fonctionnement du chèque parrainage :

C'montoit instaure un système de parrainage permettant à toute personne mettant en relation un client, souhaitant devenir propriétaire, avec C'montoit d'être récompensé par un chèque du montant correspondant à son nombre de parrainage. Le programme de parrainage est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure, domiciliée en France Métropolitaine.

Modalités du programme de parrainage :

La participation à l'opération de parrainage se fait par l'envoi du « coupon parrainage » par courrier ou par mail à nos services. Le parrain, qui doit être un client C'montoit, remplit le coupon en indiquant toutes les informations requises. Il percevra la somme de 500€ pour le premier parrainage, puis 650€ pour le deuxième, 800€ pour le troisième... Au terme de 2 ans écoulé à compter du 1^{er} parrainage, le parrain repart à la somme de départ de 500€. L'envoi du coupon devra être antérieur à la signature du contrat de construction du filleul recommandé.

Restriction :

L'envoi de la somme reste subordonné à la signature d'un contrat définitif entre le filleul et Maisons C'montoit. Ce n'est que lorsque ce contrat sera définitivement conclu et le chantier démarré que le chèque sera adressé au parrain. La somme sera transmise au parrain par chèque adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou remis en main propre contre signature, à l'ouverture du chantier du filleul. Une personne peut parrainer plusieurs filleuls. Un parrain ne peut pas se parrainer ou parrainer plusieurs fois la même personne.

Obligations du parrain :

Le parrain vérifie que son filleul n'a jamais été client C'montoit et qu'il n'a pas un contrat en cours avec la marque C'montoit. Le parrain ne reçoit qu'un chèque par filleul. Il s'engage à fournir les coordonnées correctes et complètes de ses filleuls. Par la transmission de ces données, il engage sa responsabilité et l'accord du filleul d'être contacté.

Le parrain ayant parrainé en premier reçoit le règlement, la vérification étant faite par les dates et heures de réception par nos services du coupon parrainage.

C'montoit se réserve le droit de modifier le présent règlement pour mettre fin au programme de parrainage à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Toute modification du présent règlement sera affichée en agence et sur www.cmontoit.fr

www.cmontoit.fr

★
★
★
Merci
★
DE VOTRE
★
CONFIANCE !
★

